FREDON
CHARENTE-MARITIME

REGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS
ET DE RATS MUSQUES - ANNEE 2025

LISTE NOMINATIVE DES TIREURS

TERRITOIRE PRIVE

A RETOURNER AVANT LE VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

DANS LA COMMUNE DE :

En accord avec : M. , Maire

Je soussigné : M. le responsable du territoire privé de :
Adresse postale : ***N° Téléphone*** :

Déclare habiliter, en période de destruction des nuisibles du 1er Mars à l'ouverture générale de la chasse, les personnes suivantes à procéder à la régulation par tir des ragondins et des rats musqués sur le territoire de la dite ACCA, dont je possède les délégations du droit de destruction.

Liste des tireurs EN LETTRES CAPITALES LISIBLES :

NOM – PRENOM	N° de PERMIS DE CHASSE	N° de téléphone

Ces personnes sont détentrices d'un permis de chasse validé ainsi que d'une assurance

Fait à , le

Le Maire

Le Responsable du territoire privé / chasse gardée

FREDON Charente-Maritime
Chambre d'Agriculture – 2 Avenue de Fétilly – CS 85074 - 17074 LA ROCHELLE
☎ 05.46.50.26.86 - 06.07.58.05.62 - 06 64 43 13 36 – 06 17 11 45 73
Email : fredon.charente-maritime@orange.fr – site internet : www.fredon-charente-maritime.fr
Fédération membre de FREDON France – Réseau de FREDON Nouvelle-Aquitaine
Avec le soutien du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
CCP BORDEAUX : 20041 01001 00431 68R022 20
N° Siret 412 262 289 00017 APE 9412Z